

# Bien Vivre à Reuil en Brie

Juin 2014

N°36

**Bulletin d'Informations Municipales  
Mairie de Reuil en Brie**



**Entrée du Tillet**

Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

Site internet : <http://www.reuil-en-brie.fr/>

E-Mail : [mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr](mailto:mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr)

☎ : 01.60.22.07.51

# L'EDITORIAL



Chères Reuilloises, Chers Reuillois,

Je tiens vivement, et sincèrement à remercier celles et ceux qui nous ont renouvelé leur confiance pour les 6 ans à venir.

L'Équipe Municipale, partiellement renouvelée, est déjà à pied d'œuvre ! Les réunions des commissions se suivent à un rythme soutenu. Les thèmes de réflexion ne manquent pas ! Il faudra, une fois les axes principaux dégagés, hiérarchiser les réalisations. Nous resterons vigilants sur les dépenses. Les réflexions se poursuivent sur les projets en cours notamment sur les rythmes scolaires, à mettre en place à la rentrée 2014. Au sujet de la place de bus de l'école, nous avons bon espoir d'une reprise prochaine des travaux, la rendant opérationnelle pour la rentrée scolaire.

La nouvelle Équipe est présentée en pages intérieures, de même que leurs implications dans les différentes commissions. Vous pouvez donc connaître vos interlocuteurs. Les élus peuvent vous recevoir, sur rendez-vous, en Mairie. La Commission Relations et Ressources Humaines, en relation avec le C.C.A.S, tient une permanence le samedi matin. Elle est à votre écoute pour vous aider dans vos démarches administratives et en cas de difficultés matériels ou financières.

Pour ma part, je peux vous recevoir le samedi matin. Les autres jours, il vous faudra prendre contact avec le secrétariat afin de convenir d'un rendez-vous.

Je veux saluer le personnel municipal qui, par son professionnalisme, fait que ce service public, auquel nous tenons tous, fonctionne le mieux possible.

Vous trouverez un bulletin d'inscription à la fête de Reuil, le 21 juin. La Commission Fête et Cérémonies aura pour objectif dans ce nouveau mandat de réunir un maximum de Reuilloises et de Reuillois autour de moments de convivialité.

A très bientôt, donc...

P. ROMANOW

# CONSEILS MUNICIPAUX

## Commune de Reuil en Brie

### Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Février 2014

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Denis GEOFFROY, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI.

Absents excusés : Max VAUSSARD qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW et Catherine RIEHL qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

#### Point supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant : Convention SIMT.

*Adopté à l'unanimité*

#### Examen de l'ordre du jour

##### 1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 11 octobre 2013

*Adopté à l'unanimité.*

##### 2. Adoption projet règlement PLU

Une présentation des plans de zones est effectuée en complément du projet de règlement. Après débat et apport de précisions, le projet de règlement est soumis au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

##### 3. Remboursements assurance SMACL

Il est proposé d'accepter le remboursement de deux sinistres pour respectivement 1 662.44€ et 231.72€.

*Adopté à l'unanimité.*

##### 4. Règlement factures investissements.

Le budget 2014 n'étant pas encore voté, il est demandé d'accepter les factures suivantes correspondantes aux travaux école et sanitaires, dans le cadre du Contrat Rural :

REGNIER COVAREL :	1 311.55€
BASLE :	4 452.55€
UTB :	1 657.99€
JOBIN :	8 211.40€
BDNC :	271.70€
CARRERE :	9 680.85€
TERRES ET TOIT :	7 680.00€
Soit un total de :	33 266.04€

*Adopté à l'unanimité.*

##### 5. Proposition de nommer un Agent contractuel en Agent stagiaire.

Ce point sera représenté lors d'un prochain conseil accompagné d'une simulation financière afin de savoir les conséquences sur la masse salariale.

##### 6. Indemnité de Conseil du Comptable Trésor Public.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'indemnité de 46,95€.

*Adopté par 11 voix pour et 1 voix contre.*

##### 7. Convention SIMT.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention SIMT (médecine du travail) et propose de la signer :

*Adopté à l'unanimité.*

##### 8. Composition bureau de vote.

Une liste est établie pour la tenue des élections municipales des 23 et 30 mars 2014. Trois assesseurs sont nécessaires pour la tenue du Bureau de vote, par créneaux de deux heures. Parmi les changements des modalités des élections, une pièce d'identité sera exigée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie -77260- pour être affiché le 13 février 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 13 février 2014

Le Maire,  
P.ROMANOW

## Commune de Reuil en Brie

### Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Février 2014

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Denis GEOFFROY, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI.

Absents : Max VAUSSARD qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW, Lucien DUBOIS...

La séance commence à 19h30. Madame Sophie CORNILLET est nommée secrétaire de séance.

#### Examen de l'ordre du jour :

#### 1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 10 février 2014.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2. Arrêt du projet du P.L.U. et bilan de la concertation.

Le Conseil Municipal tire le bilan de cette concertation et arrête le projet de P.L.U. Les documents seront communiqués pour avis à l'ensemble des personnes publiques, aux communes limitrophes et aux organismes consultés ainsi qu'aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 3. Proposition de nommer un agent contractuel en agent stagiaire à compter de Mars 2014.

Monsieur le Maire précise que ce point avait été retiré du précédent conseil pour complément d'informations.

Les précisions sont apportées ce jour : charges financières pour la commune estimée à 4525€ avec un coefficient IAT fixé à 3. Il est procédé au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 4. Création d'un poste permanent d'Adjoint administratif 2° classe, à 28 heures.

La proposition est approuvée et le poste est ouvert à 28 heures.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 5 .Rachat de parcelle.

Monsieur le Maire expose le projet de réfection de la rue de la Carrière à l'identique de la rue du Sentier des Vignes.

Le haut de la rue, en impasse, sera réalisé de façon à permettre au camion de collecte des ordures ménagères de faire demi-tour, supprimant ainsi le point de regroupement.

Le SDIS pourra également accéder.

Pour cela il est nécessaire que la Commune maîtrise l'emprise foncière. Hors, le fossé sur cette rue est une parcelle privée de 392 m<sup>2</sup> estimée par le service des domaines à 17 000 €. Une négociation a été faite avec les propriétaires et un accord a été trouvé. L'acquisition à l'euro symbolique n'étant plus légale, une proposition à 10€ a été proposée et acceptée par les propriétaires. Les frais de notaire estimés à 700 € environ restent à la charge de la commune.

*Adopté à l'unanimité.*

A Reuil en Brie le 28 février 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 28 février 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Le Maire,  
P. ROMANOW

## **Commune de Reuil en Brie**

### **Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Mars 2014**

Présents: Patrick ROMANOW, Yvelise BITOUN Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Dominique BANCHEREAU Sophie CORNILLET, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Evelyne MAZUR, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER, François VOISIN.

La séance commence à 11 heures.

Monsieur Claude ROBBE est nommé Président de séance.

Madame Anne BOULIN et Monsieur Didier HAMMEL sont nommés assesseurs.

Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

---

#### **Examen de l'ordre du jour**

##### **1. Election du Maire.**

Monsieur ROBBE, conseiller le plus âgé, préside l'élection du Maire.

Un seul conseiller se présente : Monsieur Patrick ROMANOW.

Il est procédé au vote à bulletin secret :

Monsieur Patrick ROMANOW est élu par 15 voix pour sur un total de 15 votants.

##### **2. Nombre d'adjoint.**

Monsieur Patrick ROMANOW propose de n'élire que trois adjoints.

*Adopté à l'unanimité.*

##### **3. Élections des adjoints.**

Monsieur Patrick ROMANOW propose Madame Catherine RIEHL, première adjointe :

*Madame Catherine Riehl est élue avec 15 voix pour.*

Monsieur Patrick ROMANOW propose Monsieur Pascal CARBUCCIA, deuxième adjoint :

*Monsieur Pascal Carbuccia est élu avec 14 voix pour et 1 bulletin blanc.*

Monsieur Patrick ROMANOW propose Monsieur Lucien DUBOIS, troisième adjoint :

*Monsieur Lucien DUBOIS est élu avec 15 voix pour.*

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 31 mars 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 31 mars 2014

Le Maire,  
P.ROMANOW

## Commune de Reuil en Brie

### Compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2014

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER, François VOISIN.

Absents excusés : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW, Sophie CORNILLET qui a donné pouvoir à Françoise SADKOWSKI, Evelyne MAZUR qui a donné pouvoir à Yvelise BITOUN.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

#### Examen de l'ordre du jour

##### 1. Indemnités du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire propose d'appliquer l'article L 2123-23 du CGCT fixant l'indemnité du Maire à 31% de l'indice 1015 soit 1 178,45€ brut/mois et celle des adjoints à 8,25% de l'indice 1015 soit 313,62€ brut/mois.

*Adopté à l'unanimité.*

##### 2. Constitution des Commissions Municipales

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est procédé à la constitution des Commissions suivantes :

- 1) Bâtiment, Voirie & Matériel
- 2) Urbanisme, Juridique & Sécurité
- 3) Finances
- 4) Environnement & Chemin Communaux
- 5) Ecole, Cantine & Etude
- 6) Information & Communication
- 7) Associations, Fêtes & Cérémonies
- 8) Liste électorale, Cimetière & Transports
- 9) Ressources & Relations Humaines
- 10) Appels d'Offre

Elections des délégués

##### CCPF

Titulaire : Patrick ROMANOW

Suppléante : Catherine RIEHL

##### Défense

Délégué : Claude ROBBE

Suppléant : Pascal CARBUCCIA

##### Sécurité Routière

Délégué : Didier HAMMEL

##### SMERSEM

Délégué : Francis MOIGNOT

Voir Annexe 1  
*Adopté à l'unanimité.*

##### 3. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Il est procédé à l'examen des différentes délégations et aux seuils de compétences.

Voir Annexe 2

*Adopté à l'unanimité.*

##### 4. Délégués locaux au CNAS

Membre du Personnel :

Dominique DUSSERT

Élu : François VOISIN.

*Adopté à l'unanimité.*

##### 5. Règlement factures investissements.

Le budget 2014 n'étant pas encore voté, il est demandé d'accepter la facture de l'entreprise PRAT pour un montant TTC de 803,71€ correspondant aux travaux école et sanitaires dans le cadre du Contrat Rural.

*Adopté à l'unanimité.*

##### 6. Remboursements CNAS et DAS.

Il est proposé d'accepter les remboursements CNAS pour 351,45€ et DAS pour 328,90 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie -77260- pour être affiché le 8 avril 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 8 avril 2014

Le Maire,

P. ROMANOW

# Commune de Reuil en Brie

## Compte rendu du Conseil Municipal du 18 Avril 2014

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Sophie CORNILLET, Didier HAMMEL, Evelyne MAZUR, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER, François VOISIN.

Absent excusé : Claude ROBBE qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

### Examen de l'ordre du jour

#### 1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 29 mars 2014.

*Adopté à l'unanimité.*

#### Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 4 avril 2014.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2. Approbation du compte de gestion 2013 du Percepteur.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les données aux membres du Conseil.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 3. Vote du Compte Administratif 2013.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les résultats aux membres du Conseil.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'assiste pas à la délibération et ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 4. Affectation des résultats 2013.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les affectations aux membres du Conseil.

Le résultat (positif) de fonctionnement est affecté à hauteur de 100 000€ en réserve Investissement et 156 881 € en report Fonctionnement.

Le résultat négatif du poste investissement est reporté en section dépense d'investissement.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 5. Vote des 3 Taxes 2014.

Monsieur Lucien DUBOIS procède à un exposé détaillé des différentes taxes dont les tableaux et documents annexes ont été remis aux membres du Conseil.

Il est précisé que la CFE est désormais encaissée par la CCPF et reversée à la commune selon délibération prise par la CCPF en date du 4 décembre 2013 (adoption de la CFEU).

Pour 2014, il est proposé de maintenir les taux à leur niveau 2013.

*Adopté à l'unanimité*

#### 6. Vote du Budget 2014.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les différentes composantes des sections Fonctionnement et Investissement. L'année 2014 verra la fin du contrat rural.

Les travaux de la place devraient être finalisés suite aux expertises réalisées.

Les travaux préau, cour et sanitaires voient leurs dernières factures réglées en début d'année.

Les subventions non parvenues en 2013 sont reconduites sur 2014, rétablissant ainsi l'équilibre de la section investissement.

Le budget global 2014 est équilibré et s'établit comme suit :

- Fonctionnement : 734 359 €
- Investissement : 343 470 €
- Total : 1 077 829 €

Il est précisé que ce budget prévoit une dotation au CCAS pour 4 000€.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 7. Vote des Subventions.

Monsieur le Maire indique que les demandes de subvention des Associations seront examinées lors d'un prochain conseil.

#### 8. Points divers

Monsieur le Maire procède ensuite à un tour de table pour répondre aux questions diverses des membres du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 22 avril 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 22 avril 2014

Le Maire,  
P.ROMANOW

# LE TROMBINOSCOPE

Le Maire



Patrick  
ROMANOW

Les Adjoints



Catherine  
RIEHL



Pascal  
CARBUCCIA



Lucien  
DUBOIS

L  
e  
s



Dominique  
BANCHEREAU



Yvelise  
BITOUN



Anne  
BOULIN



Sophie  
CORNILLET

C  
o  
n  
s  
e  
i  
l  
l  
e  
r  
s



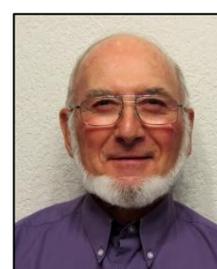
Evelyne  
COUSIN-MAZUR



Didier  
HAMMEL



Francis  
MOIGNOT



Claude  
ROBBÉ



Françoise  
SADKOWSKI



Claude  
TESSIER



François  
VOISIN

# LES COMMISSIONS MUNICIPALES

LES COMMISSIONS MUNICIPALES 2014											
N°	COMMISSIONS	Conseillers									
		Président	BANCHEREAU Dominique	BITOUN Yvelise	DUBOIS Lucien	RIEHL Catherine	ROBBÉ Claude	SADKOWSKI François	TESSIER Claude		
1	Bâtiments; Voirie & Matériel	CARBUCCIA Pascal	BANCHEREAU Dominique	BITOUN Yvelise	DUBOIS Lucien	RIEHL Catherine	ROBBÉ Claude	SADKOWSKI François	TESSIER Claude		
2	Urbanisme; Juridique & Sécurité Publique	RIEHL Catherine	BOULIN Anne	CARBUCCIA Pascal	CORNILLET Sophie	DUBOIS Lucien	MOIGNOT Francis	SADKOWSKI François			
3	Finances	DUBOIS Lucien	BITOUN Yvelise	CARBUCCIA Pascal	COUSIN-MAZUR Evelyne	HAMMEL Didier	RIEHL Catherine	ROBBÉ Claude			
4	Environnement & Chemins Communaux	HAMMEL Didier	BANCHEREAU Dominique	BOULIN Anne	CORNILLET Sophie	ROBBÉ Claude	TESSIER Claude	VOISIN François			
5	Ecole; Cantine & Etude	BITOUN Yvelise	BOULIN Anne	CORNILLET Sophie	HAMMEL Didier	RIEHL Catherine	SADKOWSKI François				
6	Informations & Communication	DUBOIS Lucien	BOULIN Anne	COUSIN-MAZUR Evelyne	HAMMEL Didier	MOIGNOT Francis	TESSIER Claude				
7	Associations; Fêtes & Cérémonies	BANCHEREAU Dominique	VOISIN François	MOIGNOT Francis							
8	Liste électorale; Cimetière & Transport	VOISIN François	BITOUN Yvelise	CARBUCCIA Pascal	RIEHL Catherine						
9	Relations et Ressources Humaines	ROMANOW Patrick	BITOUN Yvelise	CORNILLET Sophie	COUSIN-MAZUR Evelyne	SADKOWSKI François	VOISIN François				
10	Appel d'Offre	ROMANOW Patrick	CARBUCCIA Pascal	DUBOIS Lucien	HAMMEL Didier	ROBBÉ Claude	SADKOWSKI François				
		ROMANOW Patrick	BITOUN Yvelise	CORNILLET Sophie	COUSIN-MAZUR Evelyne	SADKOWSKI François	VOISIN François				
CCAS			CORNILLET Joël	HAMMEL Sylvie	LOOT Sophie	SEIGNER Michèle					
CCPF		Titulaire	ROMANOW Patrick								
		Suppléant	RIEHL Catherine								
	Délégué à la Sécurité Routière	Titulaire	HAMMEL Didier								
	Délégué au SMERSEM	Titulaire	MOIGNOT Francis								
	Délégués Correspondant Défense	Titulaire	ROBBÉ Claude								
		Suppléant	CARBUCCIA Pascal								

# VIE SCOLAIRE

## Ecole : Changement de rythme !

La **réforme des rythmes scolaires**, confirmée par le nouveau ministre de l'Éducation Nationale, sera mise en application dans notre commune à la **prochaine rentrée scolaire**. Il y aura donc classe tous les matins du lundi au vendredi, **y compris le mercredi**, aux mêmes horaires qu'actuellement.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi il y aura une combinaison de **Temps de Classe** et de **Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P)**, activités de détente et de découverte pour alléger les semaines scolaires des enfants.

Les horaires actuels des cars resteront inchangés, et un car sera mis en place le mercredi matin. Mais la prise en charge des T.A.P. par une petite commune rurale comme la nôtre est complexe, en raison de nos faibles moyens en personnels qualifiés, en locaux et en budget.

Aussi, une concertation est en cours entre la municipalité, les enseignants et les représentants des parents d'élèves afin de définir précisément quand et pour quelle durée à chaque fois. Les 3 heures hebdomadaires de Temps d'Activité Périscolaire seront organisées dans les locaux de l'école, par la Commune. Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé la possibilité d'aménagement de ces temps dans la semaine. Pour l'instant nous restons sur 4 fois 45 mn, le soir, après l'école, mais nous étudions les autres possibilités.

**A noter :** Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) ne sont pas du temps scolaire et ne sont donc pas obligatoires. Mais ils constituent une charge supplémentaire pour la commune : ils donneront donc lieu à une participation des familles.

### Un jardin à l'école

À la demande de l'école, nos agents ont réalisé ce petit jardin où les plus jeunes n'ont pas tardé à développer leurs talents de jardinier !



# RETROSPECTIVE

## Pâques et les enfants

C'est par un soleil radieux que les petits ont pu chercher les œufs en chocolat dans le parc du château généreusement ouvert pour l'occasion par Monsieur de Sainte Opportune qui ne manque jamais d'accueillir parents et élus. À l'issue de cette fructueuse recherche, parents et enfants ont pu admirer les œuvres réalisées par les écoliers et un jury a décerné les prix récompensant les plus belles réalisations. Autant dire que le choix fût difficile !



## Cérémonies du 8 mai

En cette année du 70<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement des alliés, la commune a rendu un vibrant hommage à ses combattants morts pour la France. À l'issue de cette cérémonie, le cortège s'est rendu au foyer de l'amitié où un apéritif était offert.



# ENVIRONNEMENT

## N'oublions pas de tailler !

Avec ce printemps doux et ensoleillé, la végétation est repartie de plus belle. N'oublions pas de tailler nos haies et d'élaguer nos arbres qui débordent sur l'espace public (c'est déjà fait pour beaucoup de nos concitoyens : bravo !). Chacun se doit de permettre une circulation aisée et sans danger pour les piétons, cyclistes et véhicules aux alentours de sa propriété. Nous comptons sur vous !

En cas de difficultés contacter la Mairie.

### Rappel des normes

- plantations de moins de 2 m de haut : elles doivent être au minimum à 0,50 m de la limite séparative ;
- plantations de plus de 2 m de haut : être à plus de 2 m de la limite.

## Je composte mes biodéchets

Pour avoir un beau jardin sans apport chimique et à moindre coût, c'est simple : je fabrique du compost à partir de mes déchets de cuisine et de jardin !

Le compost s'effectue très facilement à même le sol en tas ou en bac dans un coin du jardin.

### Qu'est-ce que le compostage ?

C'est une décomposition des matières organiques par les micros et macro-organismes du sol, tels que les champignons, les vers...

Ce processus biologique conduit, après quelques mois de transformation, à un compost, autrement dit, un fertilisant naturel.

Cela permet de limiter la quantité d'ordures ménagères à traiter et de réduire le transport des déchets.

Il est possible de composter toute l'année.

### Les déchets compostables et non compostables

#### N'hésitez pas



Tonte de pelouse  
Déchets de jardin  
Épluchures  
Marc de café  
Feuilles mortes

#### Avec modération



Coupes de thuya  
Coquillages  
Coquilles d'œuf  
Essuie-tout et carton  
Cendres

#### Interdit



Déchets de + de 2-3 cm  
Terre, sable, cailloux  
Excréments  
Litière souillée  
Poussières  
Restes de repas

### Les 3 règles d'or du compostage :

**AÉRER**

**MAINTENIR HUMIDE**

**MÉLANGER**

### Le compostage en bac

Il améliore les conditions de décomposition des déchets.

On peut le fabriquer soi-même avec un marteau, des clous, des palettes, un grillage...

## Utilisation du compost

C'est un engrais organique qui est incorporé au sol ou utilisé comme paillis. Il est très riche et il **ne faut pas semer ou planter directement dans le compost !**

## Comment se procurer un composteur ?

- En le fabriquant soi-même;
- En l'achetant en grande surface;
- En le commandant à la Communauté de Communes du Pays Fertois au 01.60.22.10.92 ; contact Madame COQUET ; au prix de 22 € ; en présentant un justificatif de domicile;

Composteur en plastique vert foncé, capacité : 400 litres, hauteur : 85 cm, largeur et longueur 70 cm, poids : 19kg.

Délivré en kit avec un bio seau, un guide de montage et un guide d'utilisation.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Horaires de la Mairie

	Permanence Téléphonique		Ouverture au Public
<b>Lundi</b>	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
<b>Mardi</b>	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
<b>Mercredi</b>	Répondeur		
<b>Jeudi</b>	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
<b>Vendredi</b>	09h30 / 12h00	16h00 / 18h30	16h00 / 18h30
<b>Samedi</b>	09 h 00/12h		10h00/11h30

## Recensement militaire

Vous avez 16 ans, garçon ou fille, rendez-vous en mairie, vous aurez besoin de l'attestation de recensement militaire pour passer le permis de conduire et passer des examens universitaires.

## Respectons la tranquillité de nos voisins !

Rappel de l'arrêté préfectoral concernant les travaux de bricolage ou de jardinage.

L'utilisation de tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses ou scies circulaires, ne peut se faire que :

- De 7h à 20 h les jours ouvrés ;
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

# Distribution du Courrier

## Une boîte normalisée pour votre courrier

Pour faciliter la remise du courrier, la réglementation en vigueur (décret n° 2007-29 du 5 janvier 2007 relatif au service postal et aux droits et obligations de la Poste article R 1-1-5) prévoit **l'installation obligatoire d'une boîte aux lettres normalisée et accessible** (c'est-à-dire conforme à la norme AFNOR NF D 27-405) pour toute habitation ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire après le 12 juillet 1979.

## Où la poser ?

À l'entrée de votre propriété, en bordure de la voie ouverte à la circulation publique.

Le dessus de cette boîte ne doit pas être à plus de 1,50 m du sol et le dessous à moins de 1m. La boîte peut éventuellement être incorporée dans un pilier de portail d'entrée ou dans un mur de clôture. Dans tous les cas, le facteur doit pouvoir accéder à la boîte directement de l'extérieur sans difficulté et sans risque. Il ne faut donc pas placer la boîte derrière un grillage, ou à la portée d'un chien.

## Dimensions intérieures minimales :

260 mm x 260 mm x 340 mm (la plus grande dimension peut être celle de la largeur, de la profondeur ou de la hauteur).

La porte doit :

1. comporter l'indication en lettres capitales des noms et prénoms des personnes concernées.
2. être munie d'une serrure compatible avec la distribution postale.

La fenêtre d'introduction du courrier peut être munie d'un volet d'obturation

- Serrure « compatible avec la distribution postale »
- Positionnement recommandé : dessous de la boîte à plus de 1 m du sol, dessus à moins de 1,5 m du sol
- On peut regrouper jusqu'à 4 boîtes individuelles en batterie. Au-delà, il faut installer des boîtes aux lettres collectives (batterie avec « porte collective » composée d'un ensemble d'alvéoles individuelles)
- Installation en bordure de la voie publique

**BOÎTE AUX LETTRES NORMALISÉE AFNOR NF D 27-405**  
**PRÉCONISÉE PAR LA POSTE**  
(obligatoire pour les habitations ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire après le 12 juillet 1979)

Dimensions minimales intérieures de la boîte :  
H x L x P (en mm)  
260 x 260 x 340 ou 260 x 340 x 260 ou 340 x 260 x 260

Pour plus amples renseignements :

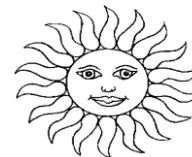
<http://www.laposte.fr/Particulier/Utiliser-nos-outils-pratiques/Outils-et-documents/Utilisez-le-formulaire-de-demande-de-raccordement-postal>

# Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Mesdames **BITOUN, CORNILLET, COUSIN-MAZUR** et **SADKOWSKI** ainsi que Monsieur **VOISIN** sont à votre disposition en mairie le samedi matin ou à domicile (sur rendez-vous) pour vous aider dans toutes vos démarches administratives. Vous pouvez également contacter le CCAS en cas de difficulté. La discrétion est assurée.

## Téléassistance 77

Le Conseil Général a mis en place un service de **téléassistance** pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées. Il a été désigné le groupement Europ Assistance pour effectuer la prestation. Le tarif négocié par le Conseil général est de **12€ par mois**. Le CCAS est à votre disposition pour plus de renseignements



## Canicule

### Repérage et recensement des personnes à risque isolées.

Le décret n° 2004-926 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 fixe les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation de ces données nominatives. Il assigne au maire quatre missions :

- Informer ses administrés de la mise en place du registre ;
- Collecter les demandes d'inscription ;
- En assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité ;
- Le communiquer au préfet à sa demande, en cas de déclenchement du PAU (Plan Alerte et Urgence).

Pour ce faire, les personnes vulnérables et fragiles doivent être incitées à s'inscrire sur les registres communaux.

Parmi les informations figurant sur le registre nominatif, sont renseignés les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et en situation de handicap qui en ont fait la demande, et le cas échéant, les coordonnées du service intervenant à domicile, la personne à prévenir en cas d'urgence et les coordonnées du médecin traitant.

Attention en cas de canicule, sont concernés aussi les personnes en situation de précarité et sans domicile ainsi que les jeunes enfants. Effectivement, la chaleur expose rapidement les nourrissons et les jeunes enfants à une déshydratation qui peut être redoutable.

**Vous êtes concernés, vous arrivez sur notre commune, ou vous n'êtes pas inscrits sur le registre de la Mairie, ou votre situation a changé et nécessite une mise à jour du registre. MERCI de prendre rendez-vous auprès de votre C.C.A.S. au 01.60.22.07.51.**

Un numéro de téléphone national, « canicule info service » (0 800 06 66 66), est également mis en place par le ministère chargé de la santé du 1<sup>er</sup> juin au 31 août. C'est un numéro vert (appel gratuit depuis un poste fixe en France) ouvert au minimum du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures

# AGENDA

## Inscription cantine rentrée année scolaire 2014/2015

N'oubliez pas d'inscrire dès maintenant votre (vos) enfant(s) auprès du secrétariat de la mairie.

## 21 juin : Fête de la Saint Jean

La fête aura lieu le samedi 21 juin. Le comité des fêtes a préparé un programme que vous découvrirez en annexe. Venez nombreux !

## 5 octobre : Brocante d'automne

Réintroduite l'année passée, la brocante d'automne est reconduite et programmée pour le dimanche 5 octobre 2014.

## 15 novembre : Soirée Beaujolais

Le 3<sup>ème</sup> samedi de novembre – cette année le 15 – sera l'occasion de se retrouver pour une sympathique soirée. Pensez-y !

## 20 décembre : Fête de Noël des enfants

Le spectacle aura lieu le samedi 20 décembre avec l'artiste Elfia. À ne pas manquer !  
À l'issue de ce spectacle, Père Noël devrait nous rejoindre pour la plus grande joie des petits (et des grands...)

# PRÉVENTION

Chaque été nos habitations sont les cibles de **cambrilage** pendant que nous sommes tranquillement en **vacances**.

Afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances voici quelques **conseils utiles** :

- Avant de partir, **signalez à la brigade de gendarmerie** de votre domicile, votre **départ en vacances**. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile. Pour rappel, le numéro de la Gendarmerie de la Ferté Sous Jouarre : **01 60 22 01 19** ;
- **Ne pas laisser le courrier** trop longtemps dans votre **boîte aux lettres**. Une personne de confiance doit pouvoir relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités ;
- N'oubliez pas de **fermer correctement fenêtres et volets**. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures ;
- Dans la mesure du possible, **ne laissez pas de grosses sommes d'argent** dans votre habitation. Mettez vos **bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr**.



# DÉCHETTERIES

## Déchetteries de Jouarre et Saâcy-sur-Marne

### Demandez votre carte d'accès

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, vous devez disposer d'une nouvelle carte d'accès. Elle est obligatoire et vous permet :

- Le dépôt de 18m<sup>3</sup> réels de déchets par an ;
- De connaître l'évaluation totale de vos déchets en en faisant la demande au gardien ;
- Le prêt de votre carte à une autre personne identifiée en cas de besoin.

Cette nouvelle mesure vise une amélioration de la gestion afin de conserver un service de qualité à un coût raisonnable, mais aussi un recentrage de l'utilisation du service aux seuls habitants du Nord Seine et Marne qui financent le service via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour recevoir rapidement cette nouvelle carte, procurez-vous le dépliant disponible dans toutes les déchetteries et mairies et transmettez les pièces justificatives demandées aux services du SMITOM.

Renseignements au 01.60.44.40.03 ou [contact@smitom-nord77.fr](mailto:contact@smitom-nord77.fr)

## Horaires des déchetteries

### Saâcy-sur-Marne

### Jouarre

#### Horaires d'été du 1er mars au 31 octobre

Lundi : 10h-12h et 14h-18h  
Mardi : 14h-18h  
Mercredi : 10h-12h et 14h-18h  
Jeudi : FERME  
Vendredi : 9h-12h  
Samedi : 9h-12h et 14h-18h  
Dimanche : 9h-12h

#### Horaires d'été du 1er mars au 31 octobre :

Lundi : 10h-12h et 14h-18h  
Mardi : 9h-12h  
Mercredi : 10h-12h et 14h-18h  
Jeudi : 9h-12h  
Vendredi : 10h-12h et 14h-18h  
Samedi : 9h-12h et 14h-18h  
Dimanche : 9h-12h

Seule la déchetterie de Jouarre est classée DDS (Déchets Diffus Spéciaux) pour recevoir les produits nocifs pour l'environnement.

Site Internet SMITOM : <http://www.smitom-nord77.fr/>

# FÊTES ET VIE ASSOCIATIVE

## Brocante de printemps

Si le soleil s'est montré discret, il était cependant présent dans le cœur des chineurs qui toute la journée durant, ont arpenté notre traditionnelle brocante de printemps.

Le Comité des Fêtes tient ici à vivement remercier les bénévoles sans lesquels cette manifestation n'aurait pu se faire.



## Fête des voisins

Le 23 mai à la Charbonnière (le Tillet), la fête des voisins a rassemblé presque tous les riverains du hameau dans une ambiance conviviale et détendue. Cette initiative, qui fête son deuxième anniversaire, mérite de se poursuivre d'année en année.





## **Tarterel**

Bien vivre à Reuil en Brie  
Directeur de la publication : Patrick ROMANOW  
Commission Informations et Communication :  
Président : Lucien DUBOIS  
Anne BOULIN Evelyne COUSIN - MAZUR  
Didier HAMMEL Francis MOIGNOT Claude TESSIER  
Bulletin d'informations Municipales  
Impression : Mairie de Reuil en Brie  
E-MAIL : [mairie-reuil-en-brie@wanadoo.fr](mailto:mairie-reuil-en-brie@wanadoo.fr)